

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**THORIGNE FOUILLARD**

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le mercredi vingt-trois septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique avec public limité.

*Date de convocation :* **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSE Pascale, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie (arrivée à 20H41), RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

*Affichage :*

Du jeudi 1<sup>er</sup> octobre au  
mercredi 2 décembre  
2020

*Nombre de  
Conseillers en  
exercice :* 29

**Procurations de vote et mandataires :** M.BARD Denis ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent, M.HAURET Pascal ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël,

M.Manuel DA CUNHA est nommé secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 17 septembre 2020) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**62-2020 - Finances. Décision modificative n°2 du budget Ville sur l'exercice 2020.**

**Vu** la délibération 2018-30 du 2 mars 2020 qui approuve le budget primitif 2020 de la Commune,  
**Vu** l'avis favorable du bureau municipal du 14 septembre 2020,  
**Vu** l'avis favorable de la commission « Ressources et vie économique » du 15 septembre 2020,

Considérant que le compte 1069 a été proposé en 2006 lors de la réforme de la M14 pour la mise en œuvre de la simplification du rattachement des ICNE (intérêts courus non échus) à l'exercice. En effet, jusqu'en 2005, les opérations de constatation des ICNE étaient des opérations budgétaires (mandat au compte 6611 et titre au compte 1688, avec impact sur les résultats des 2 sections). A partir de 2006, avec la débudgétisation des comptes 1688 « intérêts courus », les opérations de constatation des ICNE deviennent des opérations semi-budgétaires (mandat d'ordre mixte au compte 66112 avec le compte 1688 comme compte de tiers, et impactent sur les résultats de la seule section de fonctionnement). Un problème s'est donc posé en 2006 pour comptabiliser la contrepassation des ICNE

rattachés à 2005, eu égard à l'impact sur le résultat budgétaire de la section d'investissement. Le résultat de 2005 intégrait le compte 1688 puisque le rattachement en 2005 était budgétaire au compte 1688. Mais en 2006, le résultat de 2005, recalculé dans le compte de gestion, ne tenait plus compte du compte 1688 puisque la contrepassation devient non budgétaire en 2006. Il a donc fallu trouver une méthode pour rétablir le résultat 2005 calculé automatiquement dans le compte de gestion 2006 (pour que le résultat reste inchangé et donc conforme à celui figurant au compte administratif 2005). Pour cela, le comptable devait opérer une correction sur la balance d'entrée 2006, en enregistrant une opération d'ordre non budgétaire faisant jouer les comptes 1068 (pris en compte dans le calcul du résultat d'investissement) et 1069 (non pris en compte dans le calcul du résultat d'investissement) : débit au compte 1069 et crédit au compte 1068 pour le montant du solde créditeur du compte 1688, pour parvenir à l'égalité entre le résultat calculé dans le compte de gestion et celui figurant au compte administratif 2005, repris en ligne 001 du budget 2006. Depuis, le compte 1069 "dort".

Deux méthodes sont proposées pour l'apurer :

- par un mandat d'ordre mixte au compte 1068, avec le compte 1069 comme compte de tiers
- par une opération d'ordre non-budgétaire : débit compte 1068 et crédit compte 1069, l'ordonnateur corrigeant les résultats de la section d'investissement du compte administratif N à reprendre sur le budget N+1 au vu d'un tableau de correction des résultats établi par le comptable public

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal choisissent la méthode n° 1.**

Considérant que certaines modifications sont nécessaires pour répondre aux besoins des services et pour prendre en compte les variations budgétaires liées au Covid-19,

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent, par 7 CONTRE (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, P.JUBAULT-CHAUSSÉ, M.DA CUNHA, Y.LE GOC et P.VALLÉE) et 22 POUR, les modifications suivantes au budget primitif 2020 :**

Chap	Article	F		BP 2020	<b>DM 2</b>	BP 2020 + DM 2
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					<b>+ 0,00</b>	
<b>DEPENSES</b>					<b>- 99 752,56</b>	
10	1068	01	Régularisation	1 311 869,05	73 747,44	1 385 616,49
020	020	01	Dépenses imprévues	37 285,00	-34 306,00	2 979,00
040	2313	01	Travaux en régie : squash Molières - isolation acoustique	0,00	7 000,00	7 000,00
040	2313	01	Travaux en régie - pose occultant	0,00	1 750,00	1 750,00
201	2031	020	Diagnostic informatique	0,00	10 000,00	10 000,00
201	2184	020	Matériel informatique	33 640,00	10 000,00	43 640,00
203	2135	020	Jardins familiaux Rue Nationale	3 000,00	-3 000,00	0,00
204	2135	212	Remplacement du sol bibliothèque et bureau directrice	0,00	6 556,00	6 556,00
208	2111	01	Maison Omelais	0,00	342 208,27	342 208,27
204	2188	211	Visiophone	0,00	6 000,00	6 000,00
208	2041512	01	PPI voirie	280 500,00	-280 500,00	0,00
209	2188	820	Toiture Molières	160 000,00	-160 000,00	0,00
209	2135	411	Longrais - remplacement des BAAS	1 800,00	-984,00	816,00
209	2188	820	Ecole de musique : réfection salle GF HAENDEL	3 271,00	-3 271,00	0,00
23	2313	020	Dépenses d'investissement	1 948 743,09	-74 953,27	1 873 789,82
<b>RECETTES</b>					<b>- 99 752,56</b>	
021	021	01	Virement du fonctionnement	1 019 982,00	-173 500,00	846 482,00
16	165	01	Régularisation	2 500,00	73 747,44	76 247,44

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le

ID : 035-213503345-20200923-D622020-DE

Chap	Article		SECTION DE FONCTIONNEMENT		+ 0,00	
<b>DEPENSES</b>					<b>- 226 900,00</b>	
011	6042	251	Prestations de services (restauration scolaire)	183 000,00	-60 000,00	123 000,00
011	6042	64	Prestations de services (multi-accueil)	17 250,00	-2 800,00	14 450,00
011	6042	422	Prestations de services (périscolaire)	12 000,00	-2 000,00	10 000,00
011	60628	020	Fournitures travaux en régie	39 000,00	8 750,00	47 750,00
011	6068	312	Salon de peinture : fournitures	200,00	-200,00	0,00
011	6135	312	Salon de peinture : location camion	250,00	-250,00	0,00
011	6237	312	Salon de peinture : catalogue, invitations, affiches	1 457,00	-1 457,00	0,00
011	6256	312	Salon de peinture : conférence	350,00	-350,00	0,00
011	6532	312	Salon de peinture : visite invité d'honneur	450,00	-450,00	0,00
65	6574	40	Subvention TFFT	20 291,76	6 953,55	27 245,31
011	6232	024	Feu d'artifice 14 juillet	1 600,00	-1 600,00	0,00
011	6068	020	Masques	0,00	5 400,00	5 400,00
022	022	01	Dépenses imprévues	15 622,15	-5 396,55	10 225,60
023	023	01	Virement vers l'investissement	1 019 982,00	-173 500,00	846 482,00
<b>RECETTES</b>					<b>- 226 900,00</b>	
70	70671	251	Restauration scolaire	407 152,00	-140 000,00	267 152,00
70	70661	64	Multi-Accueil Brindille	122 000,00	-26 000,00	96 000,00
70	70662	422	Accueil de loisirs 3-10 ans	109 179,00	-20 650,00	88 529,00
70	70661	422	Périscolaire	137 047,00	-42 000,00	95 047,00
70	70321	01	Redevance d'occupation du domaine public	3 500,00	-3 000,00	500,00
70	70688	312	Salon de peinture : vernissage	500,00	-500,00	0,00
70	7078	312	Salon de peinture : catalogue, ventes de tableaux	1 200,00	-1 200,00	0,00
74	7488	312	Salon de peinture : mécénat	300,00	-300,00	0,00
75	7588	312	Salon de peinture : Droit d'inscription	2 000,00	-2 000,00	0,00
042	722	01	Travaux en régie	30 000,00	8 750,00	38 750,00

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE




Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le

ID : 035-213503345-20200923-D622020-DE